

Cette couverture a pour but de compléter une couverture standard de soins médicaux d'urgence à l'extérieur de la province pour la COVID-19 et les complications connexes. Il vous incombe de souscrire une couverture standard additionnelle pour soins médicaux d'urgence à l'extérieur de la province afin de vous protéger des coûts d'autres soins médicaux imprévus lors d'un voyage.

Certificat d'assurance Soins médicaux d'urgence liés à la COVID-19 – Caribe Sol

FAQ

Le Certificat d'assurance Soins médicaux d'urgence liés à la COVID-19 de Caribe Sol (« régime lié à la COVID-19 de Caribe Sol ») est conçu pour vous aider à couvrir les frais médicaux si vous avez obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 à destination.

Le présent certificat d'assurance est valide pour les destinations en forfait Sud ou vols aller-retour au départ du Canada pour l'international offerts par Caribe Sol.

Les questions relatives aux exigences du test et du vaccin se retrouvent à partir de la question 10.

1. Combien le régime lié à la COVID-19 de Caribe Sol coûte-t-il?

- Ce régime vous est offert gratuitement.

2. Qui est admissible au régime lié à la COVID-19 de Caribe Sol?

- Tous les résidents du Canada de tout âge y sont admissibles s'ils répondent aux critères suivants :
 - Être un résident du Canada;
 - Être couvert par un régime public d'assurance maladie pendant toute la durée du voyage. Il vous incombe de vérifier que vous bénéficiez de cette couverture;
 - Un médecin ne doit pas vous avoir déconseillé de voyager.
 - Vous devez être âgé d'au moins 30 jours.
 - La durée maximale du voyage est de 22 jours comprenant le jour de votre départ du Canada et le jour de votre retour au Canada. Si votre voyage excède 22 jours, vous ne serez pas admissible à aucune des couvertures.
 - Doit être une réservation d'un forfait vacances Sud ou billet en aller-retour seulement pour l'international au départ du Canada uniquement.

Régime établi par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie)

3. Quelles sont les critères de réservation?

- La nouvelle réservation valide doit être effectuée entre le 1^{er} mars 2021 et le 31 août 2021
- La première de date de départ permise est le 8 octobre 2021
- La dernière date de départ permise est le 31 décembre 2021

4. Quels types de frais seront couverts au titre de ce régime d'assurance soins médicaux?

- Frais liés aux soins médicaux d'urgence en cas de COVID-19, comme les soins d'urgence et les frais accessoires d'hospitalisation
- Ambulance – transport terrestre et transport aérien d'urgence
- Frais de garde d'enfants
- Frais liés à votre décès et à votre rapatriement

5. Quels sont les montants de couverture au titre du régime lié à la COVID-19 de Caribe Sol?

COUVERTURE	MAXIMUM
Couverture Soins médicaux après avoir obtenu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19 à destination, y compris les frais pour le retour à domicile par transport aérien d'urgence	Jusqu'à 200 000 \$ CA par assuré
Rapatriement à la suite du décès	Jusqu'à concurrence des maximums stipulés dans le certificat d'assurance

6. Qu'arrive-t-il si je contracte la COVID-19 en voyage et que le coût de mes soins dépasse 200 000 \$ CA?

- Le montant de couverture est de 200 000 \$ CA par assuré pour la COVID-19 et les complications connexes. Si le coût de la demande de règlement dépasse ce montant, vous devrez assumer les coûts additionnels.
- Cette couverture est de type « second payeur », ce qui signifie qu'elle s'ajoutera à toute autre couverture que vous pourriez avoir par l'intermédiaire de toute autre source.

7. Le régime lié à la COVID-19 de Caribe Sol couvre-t-il uniquement pour les soins reçus à destination?

- Cette couverture couvre les frais médicaux que vous engagez à destination pour tous problèmes de santé ou complications connexes liés à la COVID-19 uniquement. Il est fortement recommandé de souscrire une assurance voyage additionnelle couvrant tous les autres problèmes médicaux.

8. Le régime lié à la COVID-19 de Caribe Sol sera-t-il offert si je pars en croisière?

- Cette couverture n'est pas offerte à quiconque effectue une croisière de quelque nature que ce soit. Elle couvrira les dates précédant et suivant une croisière, mais aucune couverture ne s'appliquera si quelque chose devait se produire pendant une croisière ou si quelque chose en lien avec une croisière se produisait.

9. Y a-t-il des exclusions liées à la COVID-19 qui s'appliqueraient au régime lié à la COVID-19 de Caribe Sol ?

Nous ne payons ni les frais ni les prestations découlant directement ou indirectement des situations suivantes :

1. Si dans les trente (30) jours précédant la date de votre départ :
 - vous avez subi un test de dépistage de la COVID-19 et vous avez obtenu un résultat positif; ou
 - vous avez reçu un diagnostic de COVID-19 par un professionnel de la santé; ou
 - en raison de la recherche de contacts, vous avez été mis en quarantaine ou vous êtes placé en isolement volontaire.
2. Si dans les 15 jours précédant votre date de départ vous ressentez des symptômes de la COVID-19 et que ces symptômes conduisent à un résultat de test positif à la COVID-19 durant votre voyage. Les symptômes peuvent inclure mais sans se limiter à : toux nouvelle ou aggravée, essoufflement ou difficultés respiratoires, fièvre, frissons, fatigue ou faiblesse, douleurs musculaires ou corporelle, nouvelle perte de l'odorat ou du goût, mal de tête, symptômes gastro-intestinaux (douleur abdominale, diarrhée, vomissements) ou se sentir très mal. Cette exclusion ne s'applique pas si dans les 15 jours précédant votre date de départ, vous avez été testé pour les symptômes de la COVID-19 à la suite de ces symptômes et que vous avez reçu un résultat négatif.

[COVID-19 – Tests et nouvelles règles pour entrer au Canada/Questions sur les vaccins](#)

10. Est-ce que le régime lié à la COVID-19 de Caribe Sol couvrira les frais associés au test de dépistage de la COVID-19 qui est exigé pour pouvoir rentrer au Canada?

- Non, ces frais ne sont pas remboursés.

11. Y a-t-il des garanties offertes au titre du régime lié à la COVID-19 de Caribe Sol si je ne suis pas en mesure de prendre l'avion pour rentrer au Canada et que mon retour est repoussé au-delà de la date prévue pour les raisons suivantes :

- a) Je ne peux pas subir un test de dépistage de la COVID-19.
- b) J'attends les résultats d'un test de dépistage de la COVID-19.

- Non, aucune garantie n'est offerte dans ces situations.

12. Est-ce que le régime lié à la COVID-19 de Caribe Sol couvrira les frais associés à l'administration du vaccin contre la COVID-19?

- Non, ces frais ne sont pas couverts

13. Si je reçois le vaccin contre la COVID-19 avant de partir en voyage ou pendant celui-ci, est-ce que j'ai une couverture si je subis des effets secondaires du vaccin pendant que je suis en voyage?

- La couverture N'EST PAS OFFERTE pour cette situation.

14. Si je me fais vacciner avant de partir en voyage, le régime lié à la COVID-19 de Caribe Sol couvrira-t-il si je contracte la COVID-19 et que j'ai des complications connexes?

- Oui, selon les modalités du certificat

Afin d'obtenir des précisions sur les conditions, les restrictions et les exclusions applicables, veuillez [cliquer ici](#) pour obtenir une copie du certificat d'assurance.

AVIS IMPORTANT – LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE PARTIR EN VOYAGE

Nous voulons que vous compreniez (car cela est dans votre intérêt) ce qui est couvert, ce qui n'est pas couvert et ce qui est partiellement couvert (couvert, mais avec des limites) au titre de votre certificat. Veuillez prendre le temps de lire votre certificat avant de partir en voyage.

IL VOUS INCOMBE DE VOUS RENSEIGNER SUR VOTRE COUVERTURE ET DE LA COMPRENDRE.

**SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS,
COMMUNIQUEZ AVEC MANUVIE AU**

1 800 521-8506 ou par courriel à voyage@manuvie.com

L'assurance est établie par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie). Manuvie a désigné Active Claims Management (2018) Inc. (exerçant ses activités sous le nom d'Active Care Management [Administration des soins actifs]) à titre d'unique fournisseur des services d'assistance et de règlement.

Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2021. Tous droits réservés. Manuvie, C.P. 670, succ Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8.

Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse **Manuvie.ca/accessibilite** pour obtenir de plus amples renseignements.